***Pôle Cohésion sociale – Service à la Population –***

Moulins, le 28 Février 2024

***Patrimoine et Equipements culturels***

***Direction du Développent social Territorial***

**Objet : budget développement social territorial**

**Et budget CIAS MAJ 28/02/24**

***Nos références*** *affaire suivie par : Fabienne THIERY*

**Préparation budgétaire 2024**

*Tél. 04 70 48 54 42*

[*f.thiery@agglo-moulins.fr*](mailto:f.thiery@agglo-moulins.fr)

1. ***Propositions budgétaires direction du développement social territorial***

*Le budget du développement social territorial se décompose en 3 secteurs :*

* *Politique de la ville et actions associées (FPH, Passeurs d’Images, stages de sécurité routière, ISCG)*
* *Gens du voyage,*
* *Santé*

1. ***Gens du voyage***

* *Investissement : demande de report des sommes non utilisées afin de permettre l’acquisition de bennes et conteneurs déchets*
* *Fonctionnement :*

*La gestion des aires est confiée à un prestataire extérieur dont le marché vient à échéance au 30 juin 2024. Le groupement de commande avec Vichy Communauté et St Pourçain Sioule Limagne ne sera pas reconduit par Vichy Communauté. Nous ne bénéficierons donc plus de l’attrait d’un marché groupé. Sur la base du marché actuel avec révision et en prenant en compte le fait que les aires d’accueil ne seront pas livrées avant septembre 2024 (info ST) et que nous maintenons la prestation sur l’aire de grands passages en totalité :*

* *aire de grands passages : 11 000 €*
* *aire d’accueil d’Yzeure (sur la base de 4 mois de gestion à compter de septembre selon les éléments transmis par les ST) : 13 000 €*
* *aire d’accueil de Moulins (sur la base de 4 mois de gestion à compter de septembre selon les éléments transmis par les ST) : 22 000 €*
* *accompagnement Hacienda : surveillance + gestion des stationnements illicites + conseils : 10 000 €*
* *2 fauches sur l’aire de GP : 4 000 €*
* *Entretien ponctuel par SOLICITY : 5 000 €*
* *SICTOM : 5 000 €*

*Nous arrivons à un coût estimatif de 70 000 €.*

*Attention, le lancement d’un nouveau marché peut conduire à revoir certains de ces tarifs à la hausse.*

1. ***Politique de la ville (fonctionnement)***

* ***FPH****: incertitude quant au devenir de ce fonds dans le cadre du nouveau contrat de ville. Au vu de l’activité 2023, le prévisionnel 2024 est ramené à* ***16750*** *€ au lieu des 18 000 € de 2023*
* ***Passeurs d’Images****: le montant est maintenu à* ***12 500 €*** *comprenant 5 séances de plein air + 2 séances pour les collèges de Emile Guillaumin (CGR) et Lurcy Lévis (salle dans la commune) ainsi qu’une séance spéciale au CGR.*

*A noter que l’année 2023 n’a pas été un succès au niveau des séances plein air et de clôture. De même le coût de cette dernière séance au CGR reste très onéreux par rapport aux nombres de bénéficiaires. Toutefois, il n’a pas été décidé de supprimer des séances.*

* ***Intervenant social en commissariat et gendarmerie*** *(****ISCG****) : suite à l’avenant approuvé au CC du 30 juin dernier le montant de la participation de Moulins Communauté est passé à* ***19 500 €.***

*A ce jour, nous n’avons pas de retour quant aux participations des 2 autres EPCI à savoir EABL (ce sont les communes qui ont la compétence) et BB.*

* ***Stages de sécurité routière****: le montant est maintenu à 3 800 00 € soit 3 stages*
* ***Politique de la ville/contrat de ville****: la prestation d’accompagnement à l’élaboration du contrat de ville devait s’achever sur 2023 mais au vu du changement de calendrier au niveau de l’Etat, la mission est décalée sur 2024 (en partie). Le montant des 40 440 € est engagé sur 2023 mais une partie importante de la mission sera réalisée sur 2024. Dès lors, nous prévoyons 36840 € de la mission sur 2024 et demanderons à ALGOE l’édition de 2 factures (exercice 2023 et exercice 2024).*
* *Une somme de 350 € est programmée pour des séminaires et colloques en matière de POV : nécessité de revoir certaines méthodes de travail*
* *Une somme de 250 € est programmée en autres frais divers dans le cadre de l’animation du contrat de ville (accueil/café)*
* ***Convention organismes publics divers****: il s’agit des conventions de partenariat dans le domaine social mais ne visant pas uniquement le QPV.*

*Dans ce cadre, il est proposé de prendre en charge intégralement la convention Mission Locale s’agissant du fonctionnement de la structure. Toutefois les actions de cette dernière ne relèvent pas uniquement de la POV mais aussi du développement économique/enseignement supérieur. Par ailleurs, nous nous retrouvons contraints quant aux actions spécifiques qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville (QPV-QVA). Au vu de certaines actions d’acteurs tels que MOBIL’EMPLOI et MOSAIQUE, il nous a semblé opportun d’augmenter le montant de la participation. Par contre le montant de la subvention CIAS est à revoir :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***ligne 657382 :*** | ***2023*** | ***2024*** |
| *Mission Locale* | *66 000* | *76 000* |
| *SAGESS* | *41 000* | *41 000* |
| *Mosaique* | *2000* | *2500* |
| *Mobil'Emploi* | *3000* | *4000* |
| *Justice et Citoyenneté* | *3200* | *3200* |
| *CCAS* | *4 000* | *4000* |
| *CIAS* | *12 000* | *12 000* |
| *Banque alimentaire* | *6000* | *6000* |
| *chantier d'insertion* | *0* | *0* |
| ***TOTAL*** | *137 200* | *148 700* |

*A noter que le projet de chantier d’insertion porté par Isabelle LASMAYOUS est encore une fois mis de côté.*

*S’agissant du montant de la subvention CIAS, celui-ci est à revoir avec le service financier*

* ***Subventions personnes de droit privé (enveloppe dédiée à l’appel à projets annuel du contrat de ville)***

*Le coût est ramené à l’enveloppe 2022 soit 83 000 €. En effet, dans le cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030 et des objectifs de développement d’actions ciblées sur le QPV, il nous semble opportun de pouvoir accompagner des projets d’envergure plus importante mais également de pouvoir accompagner certains projets hors QPV (QVA ou ilot de pauvreté).*

1. ***Santé***

*Nous sommes en cours d’élaboration du CLS 2024-2029. Sur 2023, nous avons réalisé les actions engagées dans le cadre de l’AMI Santé-Environnement. Nous devrons rembourser environ de 7 000 € à l’ARS du fait du réalisé inférieur aux 18 000 € versés par l’ARS à Moulins Communauté. Nous attendons le montant exact. Nous pourrons demander le remboursement de 1022 € auprès du collège Emile Guillaumin.*

* *Nous avons donc une charge exceptionnelle (65888) de* ***7000 €***

*Sur 2024, nous envisageons de répondre à l’AMI Santé-Environnement mais également de participer à certaines actions en lien avec le volet nutrition. Aussi, au titre du CLS, nous proposons :*

* *65748 :* ***10 000 €***

*Dans le cadre de PSVH, une action de prospection semble essentielle afin de répondre aux attentes et au calendrier, nous prévoyons donc (le budget de Barbara MLYNSKI ne prévoyant pas de ligne dédiée) :*

* ***6042 : 35 000 €***

*Recettes :*

* *Politique de la Ville :*
  + *Subventions Etat : incertitudes quant aux modalités 2024 notamment sur le FPH mais nous estimons une somme de :* 
    - *7 000 € sur le FPH*
    - *4 000 € sur Passeurs d’Images*
    - *15 000 € sur la MOUS*

*🡺 ces montants sont néanmoins à relativiser au vu des conditions de financement nouvelles de l’Etat dans le cadre du prochain contrat de ville*

* *CTG :* 
  + *Financement à hauteur de 50% du 0.5 ETP de Sirine REJAB par la CAF (10 836 €)*
* *CLS :*
  + *Un dossier de demande de financement sur la base de 50% du 0.5 ETP de Sirine REJAB par l’ARS (10 836 €) sera déposé en 2024. A ce jour, nous ne connaissons pas les critères.*

1. ***Budget CIAS***

*Il convient de remarquer que le budget CIAS ne reflète pas la réalité depuis de nombreuses années. En effet, étant contraints par le montant de la subvention Moulins Communauté, il est revu pour se caler à celle-ci. Ainsi, par exemple, la masse salariale ne tient pas compte de la réalité. Cyrille BOUDET et Marie AMAT sont des agents dédiés au CIAS même si une infime partie de leurs missions relève de la direction du développement social territorial.*

*Les principaux postes sont :*

* ***Le PRE :***
* *Investissement : achat d’ordinateurs afin de renouveler le stock à hauteur de 6000 €*
* *Fonctionnement : augmentation de la part PRE animation au vu du développement du dispositif avec la volonté de développer des actions de parentalité. La demande de subvention Etat sera augmentée : prestations de services en augmentation au vu de l’évolution des demandes + mises en place d’actions par le service au niveau de la parentalité*
* *PRE Ingénierie : une question se pose quant à la prise en compte de cette masse salariale. En effet, ne devrait-on pas inscrire la masse salariale totale de Cyrille BOUDET et de Marie AMAT sur le CIAS ? Il convient de préciser que 50 % de la masse salariale est financée via une subvention Etat POV. A noter que notre PRE fera l’objet d’un contrôle de l’Etat. Il conviendrait que soient pris en compte au moins les masses salariales de Cyrille BOUDET et de Marie AMAT attachées au PRE (90 % pour CB et 100 % pour MA soit 85 270 €).*
* *Le reliquat des années précédentes est pris en compte dans le cadre des demandes de subventions afin d’éviter de devoir procéder à un remboursement.*

* *Passeport jeunes : maintien à 32 000 €*
* *CTG : une somme de 500 € est prévue pour l’animation des ateliers et 200 € pour l’achat de fournitures*
* *Fiche Info secours : aucune dépense*

*Au niveau des recettes, nous escomptons :*

* *PRE :* 
  + *une subvention Etat de 28 059€ sur l’animation*
  + *une subvention Etat de 42 635 € sur l’ingénierie (50 % de la masse salariale)*
  + *un reliquat de 9 900€. (Trop perçu des subventions antérieures). Depuis 2022, ce reliquat n’est plus remboursé mais déduit de la subvention versée par l’Etat.*
* *Moulins Communauté : une subvention d’équilibre doit être versée.* 
  + *Historiquement, un montant de 12 000 € sur le PRE et montant d’équilibre étaient fléchés. Or, le montant de 12 000 € ne correspond plus.*
  + *Dans le cadre des demandes de subventions au titre du PRE, nous devons de présenter un budget sincère. Pour la subvention sur le volet ingénierie, nous devrions équilibrer avec les 50 % de la masse salariale dédiée étant précisé qu’une quote part du poste de la directrice et de Sylvie PETIT est affectée au CIAS mais ceci n’est pas valorisé au niveau du budget. A noter que les PRE seront contrôlés par l’Etat (1 par an donc contrôle du PRE du CIAS tous les 3 ans).*